

2. Modalités de la formation doctorale

Direction de thèse et co-encadrement

Pendant toute la durée des études, chaque doctorant bénéficie d'un co-encadrement :

- d'une part, pour tous les doctorants, un directeur de thèse habilité à diriger des recherches (« HDR »). Celui-ci peut ne pas appartenir à un établissement membre de PSL. Les doctorants s'inscrivent dans l'École doctorale 540 de l'ENS (« ED 540 ») qui a un statut dérogatoire.

- d'autre part :

- pour les doctorants artistes ou créateurs : un encadrant artiste ou créateur, si possible enseignant de l'école d'art ou du conservatoire dont le doctorant dépend, désigné par le directeur de l'établissement, sur proposition de l'étudiant. Ce co-encadrant fait partie du jury de soutenance.
- Pour les doctorants théoriciens de l'ENS : un professeur ou un maître de conférences ou un enseignant artiste si possible rattaché à un établissement de PSL co-encadrera la thèse. Ce co-encadrant fait partie du jury de soutenance.

La direction ou l'encadrement de la thèse doit comprendre au moins un représentant d'un établissement membre de PSL.

La formation proposée se déroule sur 3 ans et comprend :

1. Une formation spécifique

Elle est dispensée au sein des écoles d'art et des conservatoires pour les doctorants artistes et créateurs. Chaque institution organise les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun des doctorants qui lui sont rattachés : espace commun de travail, accès aux ateliers, laboratoires, ressources documentaires, collections, salles de répétition, selon la discipline, accès éventuel aux autres formations ou enseignements, accès aux moyens techniques, etc.

2. Une formation mutualisée SACRe

Un séminaire général SACRe réunit l'ensemble des doctorants admis dans la formation. Il est obligatoire (à raison de 2h tous les 15 jours, 3 semestres sur 6). Portant sur une thématique annuelle commune, ce séminaire a pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche.

Il comprend aussi de manière obligatoire des bilans d'étape annuels et présentations des travaux des doctorants. Ils sont ainsi préparés à la réalisation de leur portfolio et à la soutenance de leur thèse. À ce séminaire s'ajoutent des conférences, rencontres ou visites organisées en lien avec le spectre disciplinaire couvert par SACRe.

Les doctorants sont également invités à participer à l'élaboration de publications, de journées d'études, de manifestations publiques, et sont incités à réaliser des actions en partenariat. Pendant la 2^e année d'études, le doctorant est encouragé à partir un semestre à l'étranger. PSL veillera, matériellement et financièrement, à aider la possibilité effective de ce séjour.

Financement et offres en lien avec la formation

Les doctorants reçus avec attribution de contrats doctoraux par PSL perçoivent l'allocation pendant trois ans, durée légale de la formation. Le report éventuel de la soutenance du doctorat au-delà de la durée de trois ans n'est envisageable que dans des conditions exceptionnelles et, s'il est accordé, ne donne pas droit à prolongation du contrat doctoral ou de la bourse. Le montant du contrat doctoral s'élève à 1684,93 euros bruts mensuels (montant en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010). Sous certaines conditions, les doctorants bénéficient de soutiens spécifiques dans le cadre de manifestations liées à leur recherche doctorale : soutien à la production artistique (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, etc.) et à l'activité scientifique (colloques, publications, etc.).

Caractères de la thèse, soutenance et délivrance du Doctorat d'art et de création SACRe

Le doctorat SACRe place au premier plan le travail de création pour les doctorants en écoles d'art. La thèse est l'aboutissement d'une recherche de trois ans permettant d'obtenir un Doctorat d'art et de création. Elle se compose conjointement d'œuvres, dans les différents formats et médias propres à chaque discipline et d'un portfolio. Ce dernier met en relief les sources, les expériences, les recherches, les autres pratiques, artistiques ou non, qui ont influencé le travail. Il apporte une réflexion argumentée et problématisée sur le travail accompli durant les trois années de thèse. Sa forme est définie selon les caractéristiques et les démarches propres à chaque discipline, en adéquation avec le projet personnel du doctorant et en accord avec le directeur de la thèse et le co-encadrant, ainsi qu'avec les institutions de rattachement parmi lesquelles l'ED 540 de l'ENS. Le portfolio emprunte l'expression écrite et d'autres types d'expression, photographique, scénographique, muséographique, cinématographique...

La soutenance de thèse des doctorants artistes s'appuie sur la présentation des œuvres réalisées pour le doctorat sous des formes diverses (expositions, performances, concerts, projections, spectacles, prototypes) et le portfolio. Au terme de la soutenance publique, le diplôme national de docteur est délivré par PSL.

3. Conditions d'admission et de dépôt de candidature ENSAD

Conditions d'admission (date limite : 30 avril 2016)

Les candidats doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme sanctionnant cinq années d'études supérieures :

- Diplôme national de Master
- Diplôme conférant le grade de master ou diplôme équivalent, français ou étranger
- Diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger.

Les candidats artistes doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une réelle pratique artistique.

Les candidats ne doivent pas être déjà inscrits en thèse.

Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidats.

Les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois.

1) Admissibilité ENSAD

Les deux étapes d'admissibilité :

- une présélection, sur examen des dossiers de candidature par un jury interne à l'ENSAD ;

- une audition et un entretien des candidats présélectionnés avec un jury d'une durée de 30 minutes environ portant notamment sur les motivations du candidat et son projet de thèse Cette audition est prévue en mai et juin 2016.

Dossier de candidature :

Le formulaire d'inscription sur Internet doit impérativement être complété par le (la) candidat(-te), il sera disponible sur le site web <http://concours.ensad.fr> jusqu'au **30 avril**.

Après inscription sur Internet, le (la) candidat(te) postulant à l'ENSAD doit envoyer par lettre recommandée et en accusé de réception (1), son dossier complet comprenant (les documents pourront être en anglais ou en français):

- la copie du diplôme requis (master 2 ou équivalent) ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation en français ou en anglais expliquant l'intérêt pour le candidat à accéder à cette formation ;
- CV en français ou en anglais, précisant notamment les institutions où le candidat s'est formé, les professeurs avec lesquels il a travaillé, les prix ou autres récompenses obtenus, ou mentions aux examens et concours académiques, etc. ;
- une lettre mentionnant l'acceptation ou le soutien du directeur de thèse envisagé ;
- un document appelé projet de thèse (10 pages dactylographiées, maximum 20 pages avec les documents visuels, format A4 non relié et non agrafé) présentant le projet du candidat et son opportunité à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe et dont le sujet s'articule obligatoirement au moins à un des trois axes d'EnsadLab : Matériaux, Interactions, Environnements (informations ici : www.ensadlab.fr).
- un dossier artistique (art, design) sous la forme d'un dossier papier en format A4, retraçant l'évolution et les développements récents des travaux du candidat ; pour les œuvres numériques susceptibles d'accompagner le dossier, seuls sont autorisés les supports DVD. Seule une sélection d'extraits d'une durée maximum de 10 minutes sera visionnée par le jury ;
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour ;
- pour les candidats qui ne sont pas ressortissants d'états francophones, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à C1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.
- une enveloppe affranchie pour le retour du dossier au candidat.

NB : Tout dossier incomplet ou envoyé en plusieurs parties dissociées sera considéré comme irrecevable.

Après l'inscription obligatoire sur Internet, le dossier complet devra être envoyé au plus tard le 30 avril 2016 (en recommandé avec accusé de réception, cachet de la poste faisant foi) à :

École nationale supérieure des Arts Décoratifs
Direction de la Recherche
31, rue d'Ulm 75240 Paris Cedex 05, France, UE

Renseignements :

Scolarité PSL SACRe, Vita Mikanovic : vita.mikanovic@univ-psl.fr
Directeur de la recherche de l'EnsAD, Emmanuel Mahé : emmanuel.mahe@ensad.fr
www.ensad.fr / www.ensadlab.com

2) Admission définitive

Un jury composé de représentants de PSL, de représentants des institutions membres de SACRe, présidé par un représentant de l'École Doctorale 540 de l'ENS, prononce l'admission définitive des candidats après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque institution sur les candidats qu'elle a sélectionnés lors de l'admissibilité.

Les résultats définitifs seront annoncés sur le site web de PSL mi-septembre 2016 à la suite de la réunion du jury plénier.

Après l'admission définitive, la double inscription à l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs et à l'École normale supérieure de Paris, est nécessaire pour suivre la formation.